



Marché de prestations de services

Entretien, nettoyage des locaux du Front de Neige

Cahier des Charges valant marché

Date limite de remise des offres : 10 novembre 2017 à 12 h 00

1 – Objet du marché

La Commune du Monêtier-les-Bains est propriétaire des bâtiments situés sur son Front de Neige. Ces 3 constructions abritent l'ensemble des services liés à la pratique du ski alpin (locaux de l'exploitant du domaine skiable et des écoles de skis) mais aussi des commerces et des services (magasins de sports, consigne à skis, salle polyvalente, cabinet médical).

Afin de garantir une qualité d'accueil irréprochable, la commune du Monêtier-les-Bains souhaite contractualiser avec un prestataire privé pour assurer le nettoyage de ces espaces.

2 – Périmètre du marché

Le marché portera sur les 3 bâtiments situés sur le Front de Neige de Pré Chabert, sur les parties communes (environ 200 m²) mais aussi sur certaines parties privatives (environ 890 m²).

Le nettoyage devra s'organiser autour d'un planning hors horaires d'ouverture (tôt le matin et fin d'après-midi) à préciser avec les exploitants avant la signature du marché, en fonction des impératifs indiqués dans le tableau récapitulatif des prestations ci-dessous.

Il sera constitué

- **d'une tranche ferme portant sur :**
 - 1°) Circulation ouverte au public « rue et toilettes » : 70m²
 - 2°) Circulation ouverte au public devant les espaces de vente : 130m²
 - 3°) Locaux de vente de l'Ecole de Ski Français : 35m²
 - 4°) Circulation commune à ces prestataires (sur deux étages) : 35m²
 - 5°) Espaces privatifs de SCV Domaine Skiable (bureaux, vestiaires, douches et sanitaires, réfectoire) : 105m²
 - 6°) Espaces privatifs de l'Ecole de Ski Français (bureaux, salle de réunion, douches et sanitaires, réfectoire ; deux bâtiments différents) : 130 m²
- **D'une tranche conditionnelle n°1 (TC n°1) portant sur :**
 - 7°) Cabinet médical (salle d'attente, sanitaires, circulations et salles de consultations) : 108m²

- D'une **tranche conditionnelle n°2 (TC n°2)** portant sur :
8°) Garderie (espace d'accueil des enfants, bureau, vestiaire, cuisine, sanitaires) : 330m²
- D'une **tranche conditionnelle n°3 (TC n°3)** portant sur :
9°) Circulation ouverte au public et les toilettes publique « consigne à ski »

Prestations demandées

Le prestataire devra assurer les missions suivantes :

Tranche ferme	BATIMENT VENTE / ACCUEIL PUBLIC	DETAIL	SURFACE	FREQUENCES DE NETTOYAGE
	1°) Circulation ouverte au public « Rue » et WC	Toilettes et communication entre la gare routière et les pistes	70m ²	1°) Hors vacances scolaires de Noël et de février : quotidien (après 17h) 2°) Pendant les vacances scolaires de Noël et de février : biquotidien (après 17h et entre 11h et 12h, uniquement pour les WC)
	2°) Circulation ouverte au public devant les espaces de vente	Circulation devant les espaces de vente du domaine skiable et des écoles de ski	130m ²	Quotidien, après 17h
	3°) Locaux de vente de l'Ecole de Ski Français et un bureau		35m ²	Quotidien (Avant 8h30 ou après 17h)
	ESPACES PRIVATIFS / ACCUEIL PERSONNEL SCV ET ECOLE DE SKI	DETAIL	SURFACE	FREQUENCES DE NETTOYAGE
	4°) Circulation commune à ces prestataires	Escalier, couloir et sanitaires	35m ²	Tous les 2 jours (Avant 8h30 ou après 17h)
	5°) Espaces privatifs de SCV Domaine Skiable	Bureau, vestiaires, douches et sanitaires, réfectoire	105m ²	Hebdomadaire (Avant 8h30 ou après 17h)
	BATIMENT ANNEXE	DETAIL	SURFACE	FREQUENCES DE NETTOYAGE
	6°) Espaces privatifs de l'Ecole de Ski Français	Bureau, salle de réunion, douches et sanitaires, réfectoire	130m ²	2 fois par semaines
TC n°1	7°) Cabinet médical	Salle d'attente, sanitaires, circulations et salles de consultations	108m ²	Quotidien (Avant 8h30)
TC n°2	8°) Garderie	Espace d'accueil des enfants, bureau, vestiaire, cuisine, sanitaires	330m ²	Quotidien (Après 18h)
TC n°3	9°) Circulation et toilettes publiques	Toilettes publiques attenant à la salle du Dôme et à la consigne à skis	50m ²	1°) Hors vacances scolaires de Noël et de février : quotidien (après 17h) 2°) Pendant les vacances scolaires de Noël et de février : biquotidien (après 17h et entre 12h et 13h)

Une visite des locaux accompagnée par le responsable du service de la Mairie est obligatoire. Elle donnera lieu à une remise d'attestation.

4 – Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie du Monétier-les-Bains, Place Novalese, 05220 Le Monétier-les-Bains.

Personne à contacter pour tout renseignement : Mme Elodie GUGLIELMETTI, responsable des services extérieurs – servicesexterieurs@monetier.com – 04.92.24.40.04

5 – Moyens

La commune du Monétier mettra à disposition du prestataire une machine autolaveuse R3 compact 38cm à séchage rapide, année 2017. Un état contradictoire du matériel sera effectué en début de marché, l'entretien et les réparations nécessaires au bon fonctionnement du matériel pendant la période d'exécution du marché seront à la charge du prestataire.

Les autres matériels ou produits nécessaires à la bonne exécution du marché seront à la charge du prestataire.

Le prestataire pourra établir et proposer une offre variante incluant la mise à disposition et l'utilisation d'une machine lui appartenant.

Un exemplaire des clés du bâtiment vous sera remis pendant la durée de la convention.

6 – Durée d'exécution du marché

Les prestations seront à assurer du 13 décembre 2017 au 29 avril 2018 soit 131 jours.

7 – Règlement des prestations

Les prestations seront réglées chaque fin mois, pour la période échue et sous réserve de la réalisation effective de la prestation, sur présentation de facture adressée à la Mairie du Monétier-les-Bains, Place Novalese, 05220 Le Monétier-les-Bains.

La facture sera établie sur la base de la formule ci-après :

Montant du marché attribué X nombre de jours du mois échu /durée d'exécution du marché exprimée en jours

Toute prestation non réalisée ne sera pas due.

7.1 Pénalités

Une pénalité sera imputée au titulaire dès le second retard ou la seconde défaillance au cours du même mois calendaire.

Elle correspondra :

- Pour un retard : à 20 % du prix de la prestation quotidienne pour chaque heure de retard,
- Pour une défaillance (1 jour d'absence de réalisation de la prestation) : au prix de la réalisation de la prestation de remplacement majorée de 10 % au titre des frais de mise en place (téléphone, déplacement, réorganisation à effectuer pour assurer la continuité du service).

8 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- a) Attestations de régularité fiscale et sociale du candidat
- b) Une attestation de visite des locaux
- c) Cahier des charges valant marché dûment complété, paraphé et signé
- d) La note méthodologique visée au 8/.

9 - Jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Moyens et expérience (sur la base d'une note méthodologique* de 5 pages max)	40%
2-Prix de la prestation	60%

Le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de négocier avec tous les candidats sur tous les éléments de l'offre.

***La note méthodologique comprendra à minima :**

-La liste des principales références en matière d'entretien et de nettoyage sur les 2 dernières années,

-Une description des moyens matériels et humains mis à disposition pour l'exécution des prestations demandées et précisant les conditions de réalisation 7jours sur 7 de la prestation ainsi que les conditions de remplacement d'un salarié absent ou malade. Le candidat indiquera le délai maximum d'intervention en cas de défaillance de l'agent devant réaliser la prestation quotidienne.

L'offre la mieux classée sera donc retenue.

10 - Prix

L'évaluation de l'offre, pour un prix global et forfaitaire est décomposée dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et de la T.V.A. :

Marché de prestations de services	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Tranche ferme			
Tranche conditionnelle n°1			
Tranche conditionnelle n°2			
Tranche conditionnelle n°3			
Intervention sur demande (tarif horaire)			
<i>Montant total de la commande (hors intervention à la demande)</i>			
<i>Soit en toutes lettres :</i>			

Les variantes sont autorisées.

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter les montants mensuels au crédit du ou des comptes suivants¹ :

Titulaire du compte :				
RIP Identifiant national de compte				
Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB	Banque

¹ Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé